



DORE ALLIER
Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable

SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
contact@siaepdoreallier.fr

Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 12
votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-oo0oo-

L'an Deux Mille Vingt Quatre le 26 juin à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Saint-Jean-d'Heurs
3 Place Rouget de Lisle 63190 SAINT JEAN D'HEURS
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 11/06/2024

PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C., TARTRY-LAVEST A.,
MS AURIEL L., BARGOIN J., BLANCHOZ P., DERBIAS J.L.,
MS DUROHANY D., DURUPT S., MAURIN D., MAZELIER V.,
M. ORCIERE T.

ABSENTS : MS BRIVARY J.F., GARMIS F., GIRARD J.B., ROUVIDANT J.L.,

POUVOIRS : M. GIRARD J.B. POUVOIR A M. MAZELIER
M. ROUVIDANT POUVOIR A M. MAURIN D.

DELIBERATION N° 2024-06-03

OBJET : Modalités de mise en place du prélèvement automatique pour le règlement de la facture d'eau potable

Monsieur le Président expose au Comité que le SIAEP DORE-ALLIER souhaite mettre en place le prélèvement automatique soit à l'échéance de la facture soit mensuel (mensualisation) pour le règlement de la facture d'eau potable.

Le prélèvement automatique permet :

- De répondre à la forte demande des abonnés
- De s'adapter à une conjoncture économique et sociale difficile : inflation, augmentation des tarifs
- De limiter les impayés
- De limiter les départs des abonnés non signalés au service
- De compenser une tarification progressive à venir
- D'offrir à l'usager la tranquillité d'esprit et l'assurance du paiement dans les délais

La mise en place du prélèvement automatique requiert la signature d'un contrat et des modalités relatives au paiement de la facture d'eau potable avec l'abonné.

Les contrats de prélèvement et les modalités sont joints en annexe de la délibération :

Les modalités et le contrat sont joints à la présente délibération.

Aussi, il est proposé au Comité syndical, de bien vouloir :

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

.../...

ASOS JUNI 2024
ASOS JUNI 2024

- Approuver la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des factures d'eau potable
- Approuver les modalités et les contrats de prélèvement automatique afférents
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement de la facture d'eau potable.

Le Comité syndical après l'exposé de Monsieur le Président, examen du dossier présenté et en avoir délibéré décide :

- Approuve la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des factures d'eau potable
- Approuve les modalités et les contrats de prélèvements automatiques afférents
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement de la facture d'eau potable.

Pour extrait conforme.
Le Président,
Vincent MAZELIER



Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

02 JUL. 2024
02 JUL. 2024

.../...

